



Le développement comme constructivisme. Point de vue anthropologique

Pierre-Yves Le Meur

► To cite this version:

Pierre-Yves Le Meur. Le développement comme constructivisme. Point de vue anthropologique. Sociétés politiques comparées, 2008, 8, pp.1-41. hal-02656602

HAL Id: hal-02656602

<https://hal.inrae.fr/hal-02656602>

Submitted on 29 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



n°8, octobre 2008

Pierre-Yves Le Meur¹

Le développement comme constructivisme

Point de vue anthropologique²

Je reviendrai plus tard sur le titre. Contentons-nous pour l'instant d'une hypothèse qui servira de fil conducteur à la réflexion. L'interactionnisme méthodologique défendu par un courant important en anthropologie du développement (Long 1989, Olivier de Sardan 1995) doit être complété par une vision prenant au sérieux ce que le développement comme dispositif génère dans son ensemble, au-delà de la somme de stratégies d'acteurs, peut-être même au-delà des « structures émergentes » issues de ces stratégies et interactions. On pourrait ainsi poser la question du monde produit « par le développement » comme on la poserait au sujet d'une organisation ou d'une entreprise, c'est-à-dire en pre-

¹ Anthropologue, Institut de recherche pour le développement (IRD), UR 199 « Dynamiques socio-environnementales et gouvernance des ressources » ; pierre-yves.lemeur@noumea.ird.nc.

² Une première version de ce texte a été présentée et discutée lors des Journées nationale des études africaines du Réseau des Etudes africaines en France, 29-30 novembre – 1^{er} décembre 2006, Paris, CNRS, dans la session « Etat des savoirs en anthropologie sur le développement, le changement social, et la modernité de l'Afrique contemporaine ». Il doit par ailleurs beaucoup à des discussions continues avec plusieurs collègues et amis – dont Pierre-Joseph Laurent que je remercie ici pour sa lecture attentive et féconde d'une version de ce texte –, en particulier dans le cadre de l'APAD (Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement, l'un des forums internationaux les plus innovants en la matière), ainsi qu'à ma trajectoire professionnelle qui m'a conduit à naviguer entre les mondes de la recherche, du développement (en particulier les quatre années passées au GRET, à l'interface entre recherche et action) et de l'enseignement. A cet égard les interventions effectuées dans le cadre du Master Professionnel « Anthropologie et métiers du développement » de l'Université d'Aix-Marseille et les discussions avec les étudiants ont joué un rôle important.

nant aussi en compte ses fins explicites, ou encore les fins explicites des acteurs dominants de cet univers.

Pour autant, cette proposition ne constitue en aucun cas un retour vers les approches déconstructionnistes qui réduisent le développement, sur la base d'une lecture mal digérée de Foucault (et de Derrida), à une machinerie au service d'un projet d'hégémonie occidentale (voir Escobar 1995 pour un exemple caricatural). Il s'agit bien plus de prendre au sérieux l'idée que le développement est une construction sociale, non pas au sens naïvement symboliste (dénoncé par exemple par Lahire 2007 : 94 *et sq.*), mais comme expression d'une logique d'assemblage, dans la perspective défendue par Bruno Latour : « But then, if we become attentive to humbler ways of speaking, this agency shifts from the all powerful master [society, nature, fields of force, structure, humans] to the many 'things', 'agents', 'actants' with which they have to share the action » (Latour 2003). Le développement comme construction, donc. Mais comme construction « sociale » ? On peut de nouveau suivre Latour et se poser la question de la nature de ce « social », en refusant avec lui la vision habituelle qui tend à l'hypostasier : « Je vais définir le social non comme un domaine spécifique, mais comme un mouvement très particulier de réassociation ou de réassemblage » (Latour 2006 : 14). L'approche de Latour est donc éminemment empirique et processuelle – « il nous faut suivre les acteurs eux-mêmes » (*ibid.* : 22) –, en ce qu'elle cherche à identifier comment les liens entre actants – le terme est repris de la sémiotique de Greimas, visant à inclure les non-humains comme également vecteurs d'action (voir Latour 2001 : 22n)³ – se construisent et dans quelle durée ils s'inscrivent. De ce point de vue, l'articulation avec l'interactionnisme méthodologique apparaît aisément pensable, ce qui ne veut pas dire qu'elle va de soi, on y reviendra.

Retournons au titre de ce texte : pourquoi « constructivisme » et pas simplement « construction » ? La notion de construction est essentielle en ce sens qu'elle véhicule l'idée d'un processus permanent de constitution de mondes de vie. A partir du moment où l'on considère le développement comme l'ensemble des interactions (directes et indirectes) entre acteurs et institutions se réclamant du développement (Chauveau 1985 : 164) –

³ « L'actant peut être conçu comme celui qui accomplit ou qui subit l'acte, indépendamment de toute autre détermination » (Greimas & Courtés 1993 : 3).

approche que Baré (à paraître) qualifie de « nominaliste » –, il faut également prendre au sérieux le monde qu'ils construisent, au-delà des stratégies individuelles ou collectives. Le terme de constructivisme ajoute l'idée de théorie, que dénote le suffixe, un de ces « -ismes » si régulièrement dénigrés. Le développement est souvent naïvement conçu comme le monde de l'action, par opposition à la recherche, qui serait sans doute, allez savoir, celui de la réflexion. Ce dualisme est évidemment intenable – les gestes sont quelques part commandés par un cerveau, et toute action n'est pas simple réflexe ou pure routine –, voire ridicule : l'image d'un corps décapité agité d'absurdes soubresauts... Il est plus réaliste de voir dans le développement un monde comme un autre, qui donc produit ses théories, entre autres en mobilisant des éléments épars empruntés à d'autres champs sociaux et disciplinaires : la recherche, la religion, la politique, la pédagogie, l'entreprise, etc. C'est en ce sens que je qualifie le développement de constructivisme (le terme de bricolage aurait aussi pu faire l'affaire, en première approximation) : les éléments qui le composent, outre qu'ils construisent le développement en tant que tel, génèrent et véhiculent des concepts, des théories, des représentations, des catégories, qui deviennent émiques au travers de leurs usages, au-delà de leur origine souvent hybride et généralement oubliée.

Les sciences sociales, et l'anthropologie parmi elles, occupent des positions plurielles vis-à-vis de la construction développementiste. Elles cherchent à la décrire et à l'analyser (nous partirons de là dans la première section de ce texte, avec l'exemple du courtage), mais en sont aussi un élément constitutif, selon différentes modalités que nous explorerons rapidement dans les chapitres suivants, et en interactions avec d'autres acteurs également producteurs de savoirs et également agents actifs de la constitution du développement. L'idée n'est pas nouvelle, mais ses implications sont largement négligées dans le monde du développement – pris au sens large, incluant les sciences sociales fondamentales du développement –, sans doute pour des raisons qui tiennent au fonctionnement des champs concernés. La coupure entre science fondamentale et science appliquée, métaphore dans le champ de la recherche de l'opposition connaissance/action, est finalement pratique pour tout le monde, participant de la reproduction du monde du développement. Ce point sera rapidement abordé en conclusion de ce texte.

I. LA CONSTITUTION DES ACTEURS ET DU MONDE DU DEVELOPPEMENT : L'EXEMPLE DES COURTIERES

On connaît l'influence qu'exercent les dispositifs de l'aide au développement sur la structuration des sociétés du Sud, en Afrique et ailleurs (le Cambodge en est un exemple spectaculaire sur lequel nous reviendrons). Ils sont constitutifs des économies politiques nationales et la vie quotidienne et les représentations des acteurs sociaux portent la marque de leur présence et de leur action. L'anthropologie, fidèle en cela à son projet holiste, ne pouvait que se pencher sur cet ensemble de faits sociaux si importants pour les individus qui sont les sujets habituels de ses enquêtes. La force de cette évidence n'a pas toujours été perçue, entre autres par certains gardiens du temple ethnologique⁴. Néanmoins, l'anthropologie du développement a concouru depuis les années 1980 au travail général de remise en question et de renouvellement de la discipline, à la fois en portant le regard vers des objets souvent négligés par l'ethnologie classique, en jouant sur les échelles et les focales et en s'attachant à ethnographier des contextes nouveaux issus des mutations de la configuration développementiste. Les analyses portant sur les arènes et les médiations générées par les interventions de développement, sur les modes de gestion des biens publics et la production des politiques publiques, sur les cultures professionnelles et les logiques bureaucratiques des institutions du développement, sur les savoirs locaux et les registres normatifs, sur les pratiques discursives et les formes idéologiques inhérentes au « projet développementiste » constituent des apports à présent reconnus. Le développement n'est plus, de ce point de vue, un nouvel objet ethnographique. Ce n'est pas non plus un objet « spécifique » (contrairement au droit par exemple) mais « transversal » qui se nourrit et alimente des analyses en anthropologie politique, économique ou culturelle.

Ces analyses ont en particulier bien montré l'importance que revêtaient les fonctions de médiation dans une configuration développementiste caractérisée par la pluralité des sites,

⁴ Un texte récent de Philippe Lavigne Delville (2007a), dans lequel il plaide de manière convaincante et argumentée en faveur d'un principe de symétrie méthodologique appliqué aux développeurs et aux développés dans l'analyse des situations de développement, a ainsi été pris à partie de manière aussi stupide que brutale par les relecteurs de la revue auquel il était soumis. Ce texte disait pourtant une chose simple et aisément vérifiable, à savoir que des anthropologues habituellement compétents en venaient à oublier toute rigueur dès lors qu'ils se penchaient sur le versant développeur du développement, et ce au profit d'un positionnement très normatif, va-

des institutions et des normes. Des recherches récentes en anthropologie du développement ont permis de mettre à jour un rôle social, le « courtage en développement », tenu selon des logiques plurielles par une catégorie d'acteurs, les « courtiers en développement », caractérisés par leur capacité à influencer sur les orientations des flux de l'aide au développement (Blundo 1995, Bierschenk *et al.* 2000). Cette exploration du courtage en développement en Afrique s'inscrit dans un double mouvement de contextualisation : (1) historique (empirique) de prise en compte de la décentralisation de la rente du développement à partir des années 1980, de la réémergence des discours de la société civile et de la participation et d'une tendance à la complexification des interfaces entre local et supra-local et à la prolifération institutionnelle dans le monde du développement ; (2) théorique, avec le réinvestissement de la thématique du courtage et des réseaux mise à l'honneur par l'anthropologie politique interactionniste des années 1960/70 dans sa volonté de s'extirper du structuro-fonctionnalisme qui dominait les sciences sociales de l'après-guerre. La définition de Boissevain du courtier est à cet égard classique : « A special type of entrepreneur: one who controls second order resources and manipulates these for his own profit. Brokers are thus highly expert network specialists » (Boissevain 1974 : 148). Boissevain ajoute que le courtier « bridges gaps in communication between persons, groups, structures and even cultures » (*ibid.* : 148). Cette dernière phrase est importante au sens où elle permet de penser, au delà d'une vision très stratégique du courtier, son inscription dans des univers cognitifs et symboliques hétérogènes et son rôle aussi en termes de « gestion du sens », pour reprendre les termes de Cohen & Comaroff (1976) qui plaident pour une meilleure prise en compte de la dimension cognitive dans l'analyse politique (*ibid.* : 87). Cette prise en compte aide également à décrypter le rôle des courtiers dans l'univers du développement, comme nous allons le voir.

L'étude du courtage en développement s'inscrit dans une approche principalement interactionniste (ce qui ne veut pas dire insensible aux phénomènes structurels et à l'économie politique) mettant l'accent sur la pluralité des logiques d'action et des mondes de vie et sur les discontinuités sociales et culturelles. Les profils sociologiques et les trajectoires de vie de ces acteurs sont diversifiés – jeunes déscolarisés, chefs néo-coutumiers, associations de

riante souvent extrêmement naïve de l'approche discursive à la Escobar, approche qualifiée par Bierschenk

ressortissants, ONG, agents de développement, leaders religieux, *big men* locaux, etc. –, mais ils partagent souvent des compétences spécifiques, liées à l'appartenance à deux mondes (les univers des « développeurs » et des « développés »). Ils ont un pied dans chacun d'entre eux et sont capables d'en déchiffrer les codes et de les traduire d'un monde à l'autre. La focale se situe ici du côté de l'hétérogénéité des mondes sociaux. Or les courtiers ne sont pas seulement des usagers stratèges (au sens interactionniste) ou des consommateurs plus ou moins rusés (au sens de de Certeau 1990) du développement, ils le produisent. Ils participent à la construction des « groupes cibles » ou des « communautés villageoises » qu'ils contribuent activement à rendre visible au développement, tandis qu'inversement, ils font du développement une réalité intégrée au paysage villageois (les villageois la considérant à leur tour à l'aune de leurs expériences passées, coloniales et postcoloniales, d'interventions).

« Usagers stratèges », « consommateurs rusés » : il faut ici dire un mot des questions relatives à l'intentionnalité et aux compétences que suppose l'activité de courtage. Les études rassemblées dans l'ouvrage collectif dirigé par Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan (2000) montrent bien comment les carrières des courtiers en développement se construisent selon une logique « procédurale », « de découverte », ce qui ne signifie pas en l'absence d'objectifs raisonnés : « L'intentionnalité n'est pas totalement absente – par exemple l'intention militante ou l'engagement associatif –, mais elle n'est généralement pas centrée de prime abord sur les activités de courtage en tant que telles » (Bierschenk *et al.* 2000 : 25). Pour que s'active la fonction de courtage, il faut que des personnes soient en quelque sorte capables de l'imaginer, d'où l'importance des tours et détours de leur trajectoire antérieure (en ville, à l'école, en migration) qui ont forgé des représentations, des attentes et des connaissances (dans les deux sens du terme) spécifiques ; il faut aussi l'opportunité de la mettre en œuvre : c'est l'occasion – le projet de développement – qui fait le larron – le courtier. Mais ces courtiers le deviennent parfois « malgré eux », par exemple « par leur capacité à gérer de manière continue des activités de l'association qu'ils ont la charge de conduire » (Tidjani Alou 2000 : 280), ou encore pour atteindre des objectifs tout autres, de stabilisation d'un retour au village et de sécurisation foncière par

(2008) de « néo-dépendantiste ».

exemple (Le Meur 2000) ; ils peuvent aussi échouer (Laurent 1993, Sodeik 2000). L'intentionnalité (quels qu'en soient les effets) est inséparable de la compétence : l'intention se fonde sur une capacité à saisir le sens et le potentiel d'une situation, dans le cadre d'une rationalité et d'une réflexivité limitées. C'est dans ces limites que les savoir-faire nécessaires au courtage – compétences rhétoriques, organisationnelles, scénographiques, relationnelles (Bierschenk *et al.* 2000 : 26-27) – peuvent éventuellement se construire et se déployer.

L'ethnographie très dense que Pierre-Joseph Laurent a livrée d'une association de développement mossi au Burkina Faso illustre à merveille le jeu de contraintes qui définit la marge de manœuvre des « développés » et courtiers potentiels. L'auteur met l'accent sur une discontinuité intrinsèque au fonctionnement du développement : « Il n'existe pas de 'marché' de la coopération au développement dans le sens où l'offre d'aide proposée par les bailleurs de fonds ne rencontre pas la demande formulée par les populations locales » (1998 : 208). Il montre comment le champ du développement fonctionne malgré cette dualité fondatrice, mettant en particulier en avant l'importance d'une polysémie génératrice de malentendus productifs, parfois consciemment manipulés – « la notion de développement, toutefois, ne 'va-de-soi' que pour les donateurs » (*ibid.* : 211). Mais ces manipulations et ces tactiques n'émanent pas d'acteurs locaux parfaitement compétents comme le donneraient à penser les perspectives populistes et interactionnistes lorsqu'elles se durcissent, ou glissent vers l'idéologique. Laurent montre que les fondateurs de l'association Wend-Yam, essentiellement des jeunes hommes de retour de migration en Côte d'Ivoire (*ibid.* : 91 *et sq.*), buttent rapidement sur l'obstacle de l'écriture, et plus précisément de la rédaction de demandes de financement, significativement nommées le « papier de demande » (*kosg sebre* ; *ibid.* : 213). L'un des membres fondateurs de l'association exprime la difficulté dans un raccourci ironique et un peu amer : « ...mais comme le développement, c'est devenu un problème de 'bics' cela nous a mis en retard » (*ibid.* : 222). A partir de ce constat – « le papier est notre grand problème » (*ibid.* 223) – et de l'échec des efforts déployés pour communiquer avec les bailleurs sur ce point (voir aussi Laurent 1993), deux options s'offrent à l'association pour combler le fossé communicationnel. La première consiste à recourir à un « courtier professionnel », agent des services de développement ou membre d'une ONG, pour rédiger la demande. La seconde (celle qui sera retenue) vise à sortir de

la situation de subordination créée par l'imposition de l'écriture et le recours obligé à des courtiers. Il va s'agir d'amener les bailleurs sur le terrain villageois, en les invitant, leur parlant, leur montrant que la demande est « vraie » (*ibid.* : 229), en les faisant entrer dans une logique autre que celle du « projet », de l'« aide » et du « papier ». Cette stratégie passera par deux constructions. La première vise à la constitution d'une « entente » (*wum taaba*) dont les fonctions sont multiples (*ibid.* : 258) : politique, de « protestation » des cadets face au pouvoir des aînés, identitaire, d'« aspiration » à la constitution d'un espace d'intersubjectivité alternatif à l'égalitarisme villageois, scénographique, de « simulation » dans la communication avec le donateur. La mise en scène à l'usage du donateur passe par la seconde construction, matérielle celle-ci, d'un bâtiment tôlé, qui symbolise « l'entente », la capacité à s'organiser des jeunes, tout en représentant une demande « ad hoc » à l'image des attentes du donateur, et en le faisant entrer, via une invitation à visiter le village, ou plutôt un simulacre de celui-ci, dans une logique de don où c'est lui qui glisse vers la position d'obligé (*ibid.* : 261-267). Pierre-Joseph Laurent insiste bien dans son analyse sur la logique procédurale mentionnée plus haut : « Les villageois apprennent progressivement la manière de procéder pour attirer le donateur, mais jamais ils n'exposent leurs pratiques en termes vraiment stratégiques : ils tentent des coups, qu'ils modifient dans le feu de l'action, dans l'expérience qu'ils acquièrent de la fréquentation du donateur » (*ibid.* : 264). La communication s'élabore donc dans l'action, recourant à la ruse (*silim*), et s'apparentant à un « art du faire » qui est tout autant « art de faire croire » (Blundo 2000 : 93). Elle suppose, pour advenir, la non-élucidation des malentendus permis par la polysémie (et la « poly-praxis » ; *ibid.* : 209) du développement : « l'élucidation tuerait une œuvre qui se croit commune » (*ibid.* : 261). Le bâtiment tôlé constitue l'opérateur symbolique de cette communication en trompe-l'œil tandis que les significations multiples de « l'entente » rayonnent vers les mondes du village et du développement. L'analyse de Pierre-Joseph Laurent, dont je ne peux malheureusement faire justice de toutes les subtilités, complète l'approche interactionniste et construit une passerelle vers le « réassemblage du social » proposé par la sociologie de la traduction et de l'acteur-réseau de Latour. Laurent avance que l'association qu'il étudie a choisi de contourner les courtiers pour inventer – mettre en scène – une rencontre directe avec le bailleur, dans laquelle ruse et illusion jouent un grand rôle : la rencontre est directe mais le malentendu sur le

sens de ce qui s'y passe est entretenu. On pourrait aussi bien intégrer son étude de cas à une conception élargie du courtage correspondant à la notion de médiateur proposée par Latour, à savoir comme catégorie englobant des entités (acteur, objet, idée) qui « transforment, traduisent, distordent et modifient le sens ou les éléments qu'ils sont censés transporter » (2006 : 58). Les médiateurs ne sont pas simplement les membres de l'association, dont les efforts pour se porter avec leurs conceptions et leurs demandes propres sur le terrain des bailleurs ont échoué face aux stylos et aux papiers, mais l'ensemble qu'ils forment avec le bâtiment tôle et l'idée plurielle d'entente. La construction réalisée par l'association la rend visible au donateur, la transforme en une entité compréhensible pour celui-ci. Elle effectue bien une action de traduction et de mise en forme et constitue un « point de passage obligé » dans le travail de problématisation, d'« entre-définition des acteurs » et de ce qui les lie, puis d'intéressement et d'enrôlement du donateur dans les « projets » de l'association. En l'occurrence, l'enrôlement n'est pas encore acquis à la fin du livre de Laurent. « L'enrôlement n'implique pas, mais n'exclut pas des rôles préétablis. Il désigne le mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte. L'enrôlement est un intéressement réussi. Décrire l'enrôlement, c'est donc décrire l'ensemble des négociations multilatérales, des coups de force ou des ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir » (Callon 1986 : 189-190). Cette démarche – et la convergence avec le propos et les termes de Pierre-Joseph Laurent est frappante – donne à voir qu'à la fois les intérêts et les identités des acteurs se construisent dans le cours de leurs actions et interactions (cf. sur ce point Callon & Law 1982), de la même manière que des groupes stratégiques (Bierschenk 1988) se constituent ou se défont autour des enjeux d'interventions de développement qu'ils contribuent à définir.

Un autre aspect apparaît essentiel, au-delà des tactiques individuelles et collectives. Il s'agit de la constitution d'un « monde commun » produit par les idées, les mots et les gestes des acteurs impliqués, que ce soit dans des interactions directes ou par des relations « à distance » (Miller & Rose 1990), par exemple à travers des procédures telles que la construction de statistiques et l'écriture de rapports (Rottenburg 2002)⁵. Ce « monde com-

⁵ L'idée de gouvernement à distance développée par Miller & Rose et mettant en œuvre des procédures variées de représentation, est issue de celle d'action à distance que Latour utilise dans son étude de « la science en action » : « Comment agir à distance sur des événements, des lieux ou des gens qui ne nous sont pas familiers.

mun » n'est évidemment pas celui, angélique, de la participation ou du consensus, ou plutôt participation et consensus constituent des opérateurs de sa composition. Le monde commun du développement est fait de discontinuités, de malentendus, de rendez-vous manqués (Jacob 2000), de différends, c'est-à-dire de différences au fond incommensurables : « il n'y a pas d'équivalences, il n'y a que des traductions » (Latour 2001 : 248). C'est le point de vue que défend Laurent dans le livre que j'ai rapidement commenté plus haut. Le monde du développement que ses « courtiers aux pieds nus » tentent de faire advenir n'est pas celui des bailleurs, quoi qu'en pense le donateur pris – mais à quel point ? – dans les rets de leur ruse et de leur mise en scène. Il s'agit bien de la construction, au moyen d'outils et de matériaux variés, d'un monde qu'on essaie de rendre commun, au moins pour un temps. La solidité du résultat est bien sûr loin d'être acquise et le développement comme dispositif dont la robustesse est avérée depuis quelques décennies (cf. Cooper 1997) est en même temps constitué d'une multitude de micro-événements et micro-situations, rencontres plus ou moins réussies, fragiles, éphémères, autour d'enjeux et d'objectifs plus ou moins cohérents, plus ou moins explicites, variant de manière kaléidoscopiques avec le point de vue des acteurs impliqués. Cette construction peut advenir en dépit de l'échec de la dimension intentionnelle de l'activité de courtage. C'est la thèse que défend Monique Nuijten, en s'inspirant de Philip Abrams (1988), quant à la construction de l'idée de l'Etat par les courtiers politiques au Mexique (2003 : 15) : « I argue that brokers do not necessarily have a role in effectively connecting communities or peasants to the state, or in effectively 'filling the gap', but play a role in the fantasies of state power. By searching for the 'right intermediary' and by presenting themselves as the 'right connection', ejidatarios as brokers are implicated in the construction of this 'idea of the strong state' ». Pourtant, l'extension de la notion de courtage aux intermédiations politiques, administratives et juridiques effectuées par certains acteurs montre que ce n'est pas simplement l'Etat comme idée qui émerge d'actions à l'efficacité souvent incertaine (Blundo *et al.* 2005). C'est tout autant l'Etat comme domaine pratique aux contours flous et aux rè-

Réponse : en ramenant *par un moyen quelconque* ces événements, ces lieux et ces gens. Comment peut-on le faire puisqu'ils sont distants ? En inventant des moyens qui a) les rendent *mobiles* de façon à pouvoir les ramener ; b) en les maintenant *immuables* de façon à pouvoir les bouger dans tous les sens sans distorsion, perte ou corruption supplémentaire, et c) en les faisant se *combiner* pour que l'on puisse les cumuler, les réunir, les battre comme un paquet de cartes quelle que soit la manière dont ils sont constitués » (1995 : 534).

gles incertaines qui est ainsi façonné – et comparé avec d'autres fournisseurs de services collectifs, associations, institutions coutumières ou projets de développement.

Au-delà des interfaces que ces acteurs contribuent à générer et à organiser, l'analyse des faits d'intermédiation et de courtage permet de renouveler un certain nombre de problématiques d'anthropologie fondamentale : les modalités d'ancrage local de l'Etat (les formes de « gouvernement indirect » évoquées entre autres par Mbembé 2000), le fonctionnement des arènes locales et leur connections externes, la multilocalisation du dispositif du développement (un aspect de la globalisation, donc), les formes de créolisation ou d'hybridation culturelle (autre aspect de la globalisation).

II. L'ASSEMBLAGE DU DEVELOPPEMENT

Les mots des sciences sociales sont le plus souvent ceux du langage commun. C'est ce qui fait leur force, tout autant que leur difficulté. J'ai justifié en introduction l'usage du terme de construction, qui renvoie à la dimension processuelle du développement, au caractère ouvert du résultat final. Le terme de constitution charrie, entre autres connotations, une allusion à des règles du jeu plus ou moins partagées, ou plutôt à des métarègles (constitutionnelles) qui définissent l'espace du pensable et du possible. Le terme de composition, enfin, met en avant l'agencéité des acteurs, leur capacité à composer le monde, à la créer et à l'agencer, et à composer avec lui.

Dans l'étude de cas de Pierre-Joseph Laurent sur une association burkinabé, la composition du monde s'arrête au milieu du gué et le lecteur ne connaît pas la fin de l'histoire. Les étapes ultérieures caractérisées par Callon (1986) comme celle la mobilisation des alliés et de la représentativité des porte-parole n'apparaissent pas. Deux études de cas vont nous permettre d'aller un peu plus loin dans cette direction.

Le laboratoire du Plan foncier rural

Le Plan foncier rural⁶ est une opération d'enregistrement des droits fonciers coutumiers mise en œuvre en Afrique de l'Ouest dans différents contextes institutionnels et nationaux à partir de la fin des années 1990 (Côte d'Ivoire d'abord, puis Bénin, Burkina Faso, Guinée). L'objectif de ces opérations est double : il s'agit d'identifier les droits coutumiers (ayants droit, nature des droits, limites de parcelles) dans un but de reconnaissance juridique, dont la forme exacte n'est pas encore définie lorsque démarre l'intervention. Celle-ci met en mouvement un réseau sociotechnique constitué d'acteurs, d'objets techniques, cartes et listes, de représentations, de procédures d'enquêtes, de dispositifs institutionnels. La traduction, prise dans son ensemble, opère en l'occurrence le passage d'un ensemble hétérogène de relations sociales et spatiales, d'acteurs, d'autorités et de normes, à la validité localisée, que l'on peut nommer « système foncier coutumier », à un autre ensemble, moins hétérogène, plus codifié, à validité à la fois plus large (au-delà du local) et circonscrite (au champ juridique), de « droits coutumiers » dont l'expression légale devrait être un certificat foncier reconnu par la loi et le mode de production est constitué par le dispositif technique le Plan foncier rural. Cette traduction globale peut être décomposée en trois temps, selon le schéma proposé par Callon *et al.* (2001 : 75) pour la production scientifique : « Le premier est celui de la réduction du grand monde (le macrocosme) au petit monde (le microcosme) du laboratoire. Le deuxième temps est celui de la constitution et de la mise au travail d'un collectif de recherche restreint qui, s'appuyant sur une forte concentration d'instruments et de compétences, imagine et explore des objets simplifiés. Le troisième temps est celui du retour, toujours périlleux, vers le grand monde ». Evidemment, les propositions de la sociologie de la traduction sont ici relatives au monde des sciences physiques et naturelles : le microcosme qui permet le passage de l'état A à l'état B du macrocosme est ici le laboratoire. Or il n'existe pas, *stricto sensu* du moins, de laboratoire de sciences sociales produisant une ethnographie des droits fonciers susceptibles d'être transportées dans le monde de l'expérience commune. Toutefois, la notion de projet pilote, avec « l'esthétique de la miniaturisation » (Scott 1998 : 257-261) qu'elle véhicule, constitue pour le monde du développement un quasi-homologue du laboratoire. La seule

notion de projet pilote ne suffit pas et un ensemble d'instruments vient lui donner corps en mesurant, délimitant, enregistrant, transcrivant les droits fonciers, à partir d'un monde commun fait d'ayants-droit, de voisins, d'exclus, d'autorités, de parcelles, de récits d'installation ou de conflits.

Le laboratoire du Plan foncier rural est plutôt rustique : point de chromatographe, de spectromètre ou d'accélérateur de particules, mais des planchettes de levé topographique, boussoles et fiches d'enquête à l'échelon de la parcelle, des véhicules – une sorte de laboratoire de campagne se déplaçant vers les faits à retraduire (Latour 2001 : 124) – et aussi quelques ordinateurs et logiciels de traitement de carte, qui agissent de concert avec l'équipe du projet (experts, enquêteurs, guides-chaîneurs, géomètres et cartographes) et les populations concernées à l'échelon villageois pour produire une série d'« inscriptions »⁷ qui seront synthétisées dans une documentation spécifique (plan topographique parcellaire et un registre parcellaire des ayants droit) soumise à une procédure de publicité autorisant contestations, correctifs et ajustements avant adoption définitive.

En amont de l'enquête topo-foncière de levé des parcelles et de recensement de leurs titulaires et des droits exercés, des phases préalables de sensibilisation et de diagnostic – elles appartiennent au premier temps de la traduction – ont défriché le terrain et, à travers l'établissement de lexiques fonciers et l'écriture de rapports parfois très standardisés (mais pas toujours), entamé le travail de réduction, de simplification de la « réalité foncière » visant à la rendre plus aisément « manipulable » et facilitant donc la mise en forme effectuée à travers les fiches d'enquête foncière. Le format de celles-ci va exercer une influence profonde sur l'inscription produite. L'ordre des cases figurant sur les fiches (mettre en avant le propriétaire coutumier ou l'utilisateur principal), leur libellé (par exemple la disparition en 1999 du droit de vente dans la rubrique « caractéristiques des droits coutu-

⁶ Le passage qui suit s'appuie sur Le Meur (2006) et Edja et Le Meur (à paraître). Il est consacré à l'exemple béninois de mise en œuvre du PFR.

⁷ L'inscription est la trace d'une entité postulée, invisible jusqu'à ce qu'elle soit révélée par l'appareillage dont est doté le laboratoire. Elle ne dit rien par elle-même, elle est « infra-linguistique » au sens où elle doit être « reprise dans les discours, les narrations, qui à la fois lui assignent un sens et s'appuient sur elle. C'est par le truchement de l'articulation que la signature se trouve rapportée, référée à une entité à qui un nom est donné, une identité est assignée, des formes d'action sont imputées » (Callon *et al.* 2001 : 82). Dans le cas du PFR et de l'identification de « droits fonciers coutumiers », le récit est « déjà là », largement construit autour de la théorie évolutionniste des droits de propriété et de catégories issues de l'anthropologie structuro-fonctionnaliste (cf. *infra*).

miers »), le nombre de lignes (combien de titulaires de droits délégués on peut enregistrer), la place laissée pour le procès-verbal et son usage (comme résumé des données recueillies ou addendum qualitatif enrichissant le corpus), tous ces éléments jouent sur le résultat final tout autant que la « sensibilisation des populations » ou la compétence des ONG chargées de l'enquête. Cette « purification du monde » qu'opère le premier temps de la traduction pour faire entrer le macrocosme dans le laboratoire correspond dans le cas du Plan foncier rural à un travail d'« externalisation » (Chauveau 2003 : 39), d'extraction des droits fonciers hors de la gangue de pratiques, d'usages et d'autorités qui les font fonctionner. Ce travail d'extraction des droits hors des arènes locales et de retranscription sous la forme de parcellaires et de listings contribue fortement à la transformation des « foules grouillantes et dispersées » (Callon *et al.* 2001 : 79) des faisceaux localisés de droits et d'autorités en « ces traces qu'un seul coup d'œil embrasse » (*ibid.*).

L'inscription produite par le laboratoire de campagne du PFR puis reformulée dans la courte phase de « recherche confinée » (*ibid.* : 61 *et sq.*) de la procédure, à savoir la phase de traitement des données réalisée hors de la localité où est menée l'enquête topo-foncière, fonctionne comme « trace, elle réfère à une entité dont l'existence se trouve ainsi (sup)posée » (*ibid.* : 81). Les droits fonciers ne sont pas directement observables, ils sont l'expression métaphorique d'une relation entre acteurs à propos d'un objet, relation dotée d'une dimension temporelle spécifique. Sont en revanche observables des personnes, des objets de propriétés (champs, arbres), des marqueurs matériels de limites, des artefacts rituels, des argumentaires, des documents produits ou utilisés à l'occasion (voir Latour 2002b : 83 *et sq.*). Le laboratoire du PFR produit des inscriptions, des traces des droits coutumiers dont il a initialement fait l'hypothèse de l'existence⁸. Cette hypothèse est tout sauf neutre, puisqu'elle postule une séparation entre droits et autorités qui ignore les secondes tout en supposant que les premiers sortiront inchangés de l'opération. L'idée qu'il est possible d'obtenir une photographie nette et complète des droits est sous-tendue par l'emploi de catégories qui permettent la mise en forme des inscriptions produites : lignage, village, terroir, coutume, consensus. Elle passe aussi par le discours de la participation, expression de l'approche neutraliste et positiviste du PFR qui fait écran à ce travail de

mise en forme et aux processus politiques qui traversent de part en part l'opération⁹. Les inscriptions ou traces des droits produites par la procédure du PFR le sont en effet à travers une série de négociations et de compromis impliquant un collectif qui est ici un collectif hybride, composé, selon la logique d'intelligence distribuée reprise par Callon *et al.* (2001 : 83-89), des opérateurs de la procédure, hommes, idées et objets, et aussi des ayants droit potentiels, de leurs voisins, des autorités locales, de repères matériels invoqués, ainsi que d'experts intervenant plus ponctuellement dans les phases d'évaluation et laissant derrière eux rapports et recommandations.

La troisième étape, celle du retour dans le macrocosme, est longue et complexe. En l'occurrence, elle est encore inachevée et la forme finale de la traduction, à savoir un certificat à valeur juridique, dépend du cours de la réforme de la législation foncière béninoise (Lavigne Delville 2007b). Le processus est toutefois engagé, puisque la phase de publicité constitue un premier moment, à l'échelon de la localité concernée, de retour des inscriptions produites en « laboratoire » dans le monde commun villageois. Cette phase passe par la « laboratorisation » du monde (Callon *et al.* 2001 : 98), à savoir la dissémination hors des murs du laboratoire de certains des instruments qu'il a mobilisés de manière à reproduire à une échelle plus large les inscriptions produites en recherche confinée. Elle passe par la constitution et l'équipement en matériel (tables, chaises, papeterie et peut-être, plus tard, GPS et ordinateurs) des commissions de gestion foncière créées à l'échelon villageois par le projet et ensuite, dans le cas du Bénin, des services techniques des communes auxquelles la décentralisation de 2002/03 attribue des compétences en matière foncière. Il faudra aussi nouer des alliances dans le champ de la justice en formant son personnel à

⁸ Le conflit comme révélateur d'enjeux, d'oppositions et de revendications et comme générateur de reconfigurations, occupe une position analogue au laboratoire dans l'univers historique.

⁹ (1) Le PFR doit résulter d'une demande sociale locale, d'un « volontariat » des villageois, (2) les études socio-économiques et les diagnostics fonciers préalables sont effectués selon des approches participatives (RRA/PRA ou MARP), (3) le PFR procède dans sa phase topo-foncière par enquêtes contradictoires in situ (au niveau de la parcelle enregistrée), (4) la production des résultats (les droits et détenteurs de droits enregistrés ainsi que leur identification spatiale) est le fruit d'un consensus entre acteurs concernés, élaboré dans un (des) contexte(s) spécifique(s), (5) la phase de « publicité » – qui constitue l'une de ces arènes – doit permettre à chacun d'exprimer ses désaccords avant la validation définitive des enregistrements et levés effectués. Un dernier élément est constitué, sous forme de délégation de mandat, par (6) la constitution de commissions foncières locales conçues comme des « structures participatives » de mise en œuvre et de maintenance du PFR. On pourrait ajouter une septième forme, très classique, de « participation », celle de la participation financière (« contribution ») des populations concernées à l'élaboration du PFR et qui renvoie au débat sensible sur la fiscalité foncière rurale.

cette procédure nouvelle et à l'idée de reconnaissance de droits coutumiers qui diffèrent des droits de propriété privée. Nous n'en sommes pas encore là, et tout dépend de la vie future de la loi foncière rurale, ratifiée par l'Assemblée nationale béninoise en 2006 après bien des navettes et des atermoiements. Cette loi offre une reconnaissance juridique aux certificats fonciers produits dans le cadre des Plans fonciers ruraux.

Toujours est-il que le passage dans le macrocosme, le réassemblage du monde, ou au moins des systèmes fonciers coutumiers, qu'il suppose, passe par des modalités d'intéressement – « l'ensemble des actions destinées à produire de l'intérêt et à susciter l'adhésion d'acteurs puissants » (*ibid.* : 92) – dont on peut faire l'hypothèse qu'elles ne sont pas indépendantes de la configuration sociale dans laquelle elles opèrent, en l'occurrence la configuration développementiste indexée à des contextes locaux et un contexte national spécifiques. La place structurelle du développement influe sur le discours dans lequel la mobilisation et l'intéressement d'alliés potentiels seront mis en forme. La participation constitue une ressource discursive permettant de créer des associations entre acteurs impliqués aux différents échelons. Il faut aussi noter qu'elle fonctionne à la fois en amont (temps 1 de la traduction) et en aval (temps 3 de la traduction). D'une part, elle légitime le Plan foncier rural en le mettant en cohérence avec le discours participatif qui domine la rhétorique développementiste dans les années 1990. La caractérisation d'ensemble du PFR comme intervention participative est explicitement destinée à le distinguer des procédures cadastrales classiques, en particulier celles liées à des périmètres et des aménagements fonciers qui correspondaient au modèle de développement « descendant » ayant prévalu dans les décennies précédentes. D'autre part, le discours de la participation offre un langage commun aux agents du projet portant l'opération, aux organisations et aux acteurs locaux qui effectuent le travail d'identification et d'enregistrement des droits fonciers à l'échelon villageois. La participation constitue un « point de passage » obligé dans la « problématisation » de l'opération qui est autant affaire de définition d'un problème – la reconnaissance du domaine foncier coutumier – que d'entre-définition des acteurs (cf. *supra*). La présentation du PFR comme projet pilote et participatif en fait un bien identifiable et « commercialisable » sur le marché du développement. De fait, on observe que le PFR tend à devenir le modèle de référence, le cadre discursif d'expression et de légitimation de nouvelles interventions foncières au Bénin. Or

cette vague d'enrôlements touche des bailleurs de fonds (Banque mondiale, *Millenium challenge account*) qui étaient restés plutôt rétifs à l'idée d'une reconnaissance des droits fonciers coutumiers s'écartant de la procédure standard d'immatriculation foncière et de création des droits de propriété privés et individualisés

Finalement, le PFR constitue un objet hybride, situé à la croisée de plusieurs régimes d'énonciation : ceux de la science, du droit et du politique. On peut le voir comme une ethnographie appliquée des droits fonciers : les documents du projet parlent très explicitement d'identifier des droits tels qu'exprimés par les populations concernées. Il s'agit aussi de les reconnaître, selon des modalités qui ne sont qu'envisagées au démarrage de l'opération pilote : il est fait état d'une nouvelle loi dont le projet devra accompagner la genèse¹⁰. Enfin, l'objectif est bien politique, en ce qu'il vise à reconfigurer l'arène villa-geoise, le monde de vie des « populations-cibles », en transformant les relations de propriété et les modes d'accès à, et d'usage de la terre. L'indétermination liée aux retards de la loi et à l'attente des décrets d'application renforce ce caractère hybride. Par rapport à l'opposition entre régime scientifique et régime juridique, la différence entre une ethnographie fondamentale des droits fonciers coutumiers et une ethnographie appliquée réside de ce point de vue dans le type d'extension du réseau producteur d'un savoir foncier et dans la relation que le produit « final » (certificat foncier ou article scientifique) entretient avec l'extrait de réalité empirique appelé « droits fonciers coutumiers »¹¹. Le mode d'extension du réseau – vers le domaine juridique ou la production d'un énoncé scientifique – joue sur sa composition, par exemple dans le choix et les usages d'outils techniques et les mises en forme textuelles. Il détermine aussi la possibilité de revenir à la « réalité initiale », en l'occurrence les droits fonciers coutumiers. La transformation du PFR, dont le statut passe de celui d'opération pilote (sans cadre légal) à celui de chapitre de la loi, déplace inéluctablement la mise en forme opérée sur les droits coutumiers d'un régime proche de l'énonciation scientifique (avec les « billets aller-retour » entre représentations

¹⁰ Voir pour le premier point le *Manuel de procédure du plan foncier rural*. (2000) édité par la Cellule de coordination du projet (Cotonou, MDR/PGTRN/GTZ/AFD) et, pour le second (la dimension législative) le *Rapport d'évaluation du Projet de gestion des ressources naturelles* réalisé en 1992 par la Banque Mondiale.

¹¹ Sur les régimes d'énonciation scientifique et juridique, la possibilité ou non du billet retour, et la question de l'extension ou de la clôture des réseaux, voir Callon (1991), Hermitte (1998), Latour (2002b), Strathern (1996, 1999 : chapitre 6) ; également Latour (2002a) sur les spécificités du régime d'énonciation politique.

et faits que sont les innovations apportées à la procédure) vers un régime juridique, sans « retour » possible, la production du certificat foncier défaisant le lien avec les droits coutumiers initialement identifiés.

Un barrage contre le Pacifique

Un autre exemple, cette fois asiatique, nous permet d'explorer plus avant le caractère mutuellement constitutif de la relation entre intervention et politique que David Mosse analyse dans un ouvrage récent (2005) et dont les catégories de projet-pilote et de participation constituent des opérateurs clefs. Mosse articule son point de vue sur cinq propositions qui relèvent d'une approche en termes d'acteur-réseau : « (1) Policy primarily functions to mobilise and maintain political support, that is to legitimise rather than to orientate practice. (2) Development interventions are not driven by policy but by the exigencies of organisations and the need to maintain relationships. (3) Development projects work to maintain themselves as coherent policy ideas (as systems of representations) as well as operational systems. (4) Projects do not fail; they are failed by wider networks of support and validation. (5) 'Success' and 'failure' are policy-oriented judgements that obscure project effects » (Mosse 2005 : 14-20).

Le projet de réhabilitation des polders de Prey Nup démarre en janvier 1998 au sud du Cambodge, près de Sihanoukville, exactement là où la mère de Marguerite Duras s'est battue contre le Pacifique¹². Les travaux sont réalisés par l'entreprise cambodgienne de travaux publics Seng, le contrôle par Handicap International, tandis que l'appui au développement est confié au groupement constitué par HI et le GRET. En 2001, le projet Prey Nup devient officiellement une « expérience pilote » de transfert de gestion de l'eau à une communauté des usagers des polders (CUP) reconnue la même année par le ministère des ressources en eau (MREM) : c'est une première pour ce ministère. Le projet comprend cinq objectifs (Kibler & Perroud 2003 : 53) : (1) la réhabilitation physique d'aménagements hydrauliques permettant de protéger 11 000 hectares de terres rizicoles

¹² Les polders sont délimités par la digue reconstruite pour une large part sur la base du tracé de l'aménagement colonial des années 1930 d'une région de frontière, pratiquement « vide » à la fin du 19^{ème} siècle du point de vue de la construction et de l'ancrage territorial d'un Etat cambodgien colonial ou indépendant. Cette section s'appuie sur les résultats d'une mission d'expertise effectuée en 2005 (Le Meur, Bayart & Bertrand 2006), utilisant aussi comme source les documents de capitalisation de cette expérience produits par le GRET (Kibler & Perroud 2003, Brun & Fontenelle 2006).

des intrusions d'eau salée, de gérer la lame d'eau douce dans les polders et de faciliter la circulation dans le périmètre ; (2) le transfert de gestion des polders à une « communauté d'usagers des polders » qui mènera à une gestion plus efficace et pérenne des aménagements, tout en diminuant le poids des charges récurrentes assumées par l'Etat ; (3) l'établissement d'un plan foncier des polders, qui permettra de calculer le montant des redevances et préparera la régularisation des droits de propriété sur les terres des polders ;(4) la mise en place de mécanismes d'appui à la production agricole et (5) d'un service de crédit rural, qui favorisera l'intensification et la diversification des exploitations familiales.

Ces cinq objectifs a priori complémentaires ne sont pas rassemblés en un but commun explicite – accroissement de la production rizicole, augmentation des revenus, lutte contre la pauvreté... – celui-ci étant subsumé a posteriori sous le label suffisamment neutre et consensuel de « développement agricole et rural de la région » (*ibid.*). Ce sont les objectifs 2 et 3 qui vont donner à ce projet son identité et son caractère « expérimental » puis « pilote », alors même qu'ils n'étaient pas clairement affichés au démarrage de l'action. C'est donc l'absence de cadre légal (en matière de gestion de l'eau et de foncier) qui qualifie en quelque sorte après coup le projet comme opération expérimentale aux yeux de ses promoteurs. Sa caractérisation comme projet pilote est en même temps vue comme résultant de la « résonance nationale » que le projet acquiert peu à peu en matière de contribution à l'élaboration de politiques nationales dans ces domaines. Le thème du projet pilote est ici constitutif du fonctionnement de l'intervention et de sa légitimation au-delà de ses limites physiques : il ne les précède pas. En même temps, la spécificité technique du projet – il s'agit de polders, pas d'irrigation – en fait un projet pilote un peu particulier dans le domaine des aménagements hydro-agricoles, rendant le label de « projet pilote » encore plus ambigu.

Le thème du projet pilote aide à la légitimation de l'intervention au-delà de son périmètre d'intervention, comme contributeur potentiel à la construction d'une politique de l'eau, donc dans une logique d'extension et de consolidation du réseau qu'il, et qui le constitue. En même temps, l'histoire du projet est marquée par la nécessité de se construire comme isolat, ce que la configuration physique particulière des polders facilite a priori. Il s'agit

cette fois de limiter l'extension du réseau, de le clore, pour éviter en particulier un trop fort « encliquage » politique. Ce souci ne s'est toutefois pas traduit par un retrait passif hors des arènes locales et supra-locales : il a au contraire impliqué un travail actif de négociation d'une position particulière, travail que l'on peut qualifier de « politique de l'apolitisme » : savoir nouer des alliances, construire des compromis, sans se laisser (trop) instrumentaliser par telle faction ou tel parti. Les frontières du projet sont de facto poreuses et changeantes. L'économie interne de la CUP, les polders dont elle a la gestion sont tributaires de l'environnement local immédiat (zone de mangrove les bordant, piémont à l'ouest de la route nationale 4, Parc national de Ream) –, de la municipalité de Sihanoukville et de la scène nationale. L'extension des polders a en outre varié dans le temps et la perméabilité de leurs frontières (par rapport en particulier aux usagers que sont les pêcheurs) est sujette à des interprétations variables. Les polders sont, du point de vue de leurs usages aussi bien légaux et officiels qu'illégaux et officieux, un espace sociopolitique à géométrie variable. Ils sont l'objet d'un travail collectif et incessamment contesté de définition de leurs limites et de la légitimité de celles-ci.

L'implication d'acteurs apparemment extérieurs au projet renvoie à la tension suivante : les acteurs sont les artisans d'une institutionnalisation qui suppose et produit un dépassement du facteur individuel. Le projet produit un espace d'intéressement qui englobe mais dépasse sa seule utilité technique. Parce qu'il génère un domaine de ressources confié à des personnels dotés de compétences spécifiques, sa défense (au prix de la reformulation progressive de ses objectifs) devient un argument majeur dans des luttes de prestige et d'influence internes aux bureaucraties et aux instances partisans. Les logiques d'intéressement accroissent la polysémie du projet. Tel fonctionnaire du MREM ou du cadastre municipal jouera le jeu de sa promotion non pas tant parce qu'il est convaincu des vertus démocratisantes des dispositifs délibératifs qu'en raison de ses intérêts directs de carrière. Le caractère de « projet pilote » des polders des Prey Nup accentue un peu plus encore la productivité politique des ces effets d'intéressement : des responsables des départements techniques municipaux de Sihanoukville organisent ainsi des visites guidées du site à l'attention de leurs collègues originaires d'autres provinces – manière de se valoriser en s'identifiant à un objet de réussite technique. Du point de vue de la politique du

projet, on peut formuler la contradiction ainsi : s'appuyer sur des personnes clefs pour enclencher un processus visant à s'extraire d'une dépendance vis-à-vis de ces personnes.

La gestion de cette tension est centrale dans la stratégie d'inscription de la CUP dans la durée. Que ce soit par rapport aux conflits fonciers ou au suivi des mutations, elle obéit à une logique fonctionnelle tout en se gardant d'apparaître comme l'instrument de l'Etat, voire son représentant. La négociation d'une alliance avec les communes pour le recouvrement de la redevance s'accompagne d'une nécessaire prise de distance face à des enjeux sensibles comme la question foncière. En même temps, le fait de prendre en charge le suivi des mutations foncières (objectif 3 du projet) s'apparente à la reprise d'une fonction étatique (c'est la charge du Cadastre) par un organisme non étatique au statut associatif et (encore) lié à un projet de développement dont les opérateurs sont des ONG étrangères.

Aux notions de participation et de projet pilote s'ajoutent celle de transfert dans la construction par le projet d'un discours légitimant et l'enrôlement d'alliés. La politique officielle du gouvernement cambodgien en matière d'aménagements hydro-agricoles s'inscrit dans une optique explicitement participative, impliquant la reconnaissance de « communautés d'usagers de l'eau ». La notion de transfert de gestion est au cœur du dispositif mis en place par le projet et de ses objectifs de durabilité. L'objectif de transfert de gestion de l'Etat vers les usagers des polders structure le discours et les actions du projet de Prey Nup. L'idée paraît simple. Elle correspond en outre pleinement à la rhétorique actuelle d'*empowerment*, de décentralisation politique et administrative, de participation populaire. En même temps, la notion suppose un émetteur, un récepteur, un opérateur et un objet de transfert. A y regarder de plus près, l'impression d'évidence se trouble. Ce point a d'ailleurs été identifié par la coordination du projet : « Il ne s'agit pas de transférer la gestion à une société paysanne ayant une expérience historique de la gestion de l'eau et des problèmes d'action collective que cela entraîne, mais bien de créer de telles capacités, dans un contexte où le cadre légal et institutionnel est fragmentaire » (Kibler & Perroud 2003 : 210). Identifier une question ne veut pas dire en tirer toutes les implications. Premier point : l'objet à transférer est de fait entièrement créé par l'opération, en l'occurrence des infrastructures physiques et un ensemble de règles et de procédures devant permettre leur gestion. Second point découlant du précédent : l'Etat n'a de ce point de vue rien à

transférer. Le caractère informel de la délégation de la gestion des polders à la CUP et le label de « projet pilote » expriment nettement ce fait. En même temps, cette délégation « existe » au sens d'une délégation par le gouvernement d'un espace défini (les polders) selon une logique de « décharge », de « gouvernement indirect » à la nature hybride et aux modalités non encore stabilisées. Pourquoi parler de « transfert » dans ce cas ? La réponse de l'équipe du projet apparaît radicalement pragmatique : « La question du 'contenu' du transfert se précise au fur et à mesure de l'émergence de la CUP » (*ibid.* : 114). Elle laisse pourtant de côté ce qui est peut-être l'essentiel, à savoir la fonction du discours du transfert de gestion. Ce discours fonctionne comme un opérateur de traduction des intérêts hétérogènes des acteurs individuels et collectifs impliqués dans cette entreprise : équipe du projet, GRET, représentants de la CUP, usagers, autorités locales, MREM, Veng Sakhon (chef de projet, personnage haut-placé du ministère et du PPC), le Premier ministre Hun Sen, l'AFD. Il crée une mobilisation et un intéressement et facilite ainsi la construction d'alliances permettant au projet d'avancer en se consolidant.

Le discours du transfert a toutefois ses propres faiblesses. Tout d'abord, l'alliance nouée entre les acteurs n'est pas complètement consolidée du côté des usagers. Le degré d'appropriation de la CUP par ses membres n'a pas été évalué¹³, mais les 15 % « structurels » d'impayés en montrent les limites. Or l'adhésion des populations ne passe pas forcément par le discours du transfert (qui serait à usage externe) mais plutôt par la qualité du service offert, et peut-être plus encore par l'évidence des résultats en termes de production rizicole. Second point : le discours du transfert pourrait être supplanté par celui de la décentralisation (de la reconstruction de l'Etat, de la fiscalité) comme moteur des alliances et des intéressements. Un tel changement risquerait de placer le projet et plus tard la CUP en porte-à-faux, quel que soit son mode « réel » de fonctionnement sur le terrain. L'autonomie de la CUP, sa « politique de l'apolitisme » risquent d'être hypothéquées par le processus de décentralisation qui pourrait pousser les autorités locales et communales à affirmer leur prééminence, voire à remettre en cause la délégation de la gestion de l'eau à une association d'usagers dont la redevance entre en concurrence avec la participa-

¹³ Il semble assez faible, si l'on en croit les conclusions d'une enquête sur le thème du (non) paiement de la redevance sur l'eau, réalisée en 2006 par Alban Guillemet dans le cadre du master « Anthropologie et métiers du développement » de l'Université de Provence.

tion financière demandée aux villageois pour les projets de développement communal, dans le nouvel environnement politique qu'ont créé les premières élections locales (février 2002) et le lancement du Programme SEILA (Social Economic Improvement Local Agency). D'ores et déjà, les responsables administratifs chargés de ce programme à la municipalité de Sihanoukville ne font pas mystère de leurs interrogations quant à un transfert des fonctions de la CUP aux communes, même s'ils le jugent grandement prématuré dans l'état actuel des compétences locales et se félicitent de l'œuvre accomplie. Ils pourront trouver quelque inspiration dans l'effort que le PNUD et la Commission de l'Union européenne entendent consentir en faveur de l'intercommunalité.

Le cas de figure dans lequel on se trouverait alors ressemble à la situation décrite par David Mosse dans son analyse d'un projet de développement agricole en Inde, et dont il extrait l'une de ses cinq propositions générales : « Projects do not fail ; they are failed by wider networks of support and validation. (...) project failure is not the failure to turn design into reality ; but the consequence of a certain disarticulation between practices, their rationalising models and overarching policy frameworks. Failure is not a failure to implement the plan, but a failure of interpretation » (Mosse 2005 : 18). L'assemblage d'éléments hétéroclites au principe de l'intervention de développement et de la construction de politiques publiques est un travail continué, dont l'issue reste ouverte, le succès ou la mise en échec dépendant du type d'extension et de la solidité du réseau sociotechnique qui constitue et institue le projet comme objet d'intéressement pour des acteurs suffisamment influents (leur influence étant elle-même l'objet de retournements du même ordre).

III. L'ANTHROPOLOGIE DANS LA CONSTRUCTION DU DEVELOPPEMENT

Les deux précédents chapitres ont montré comment l'anthropologue pouvait regarder et décrire le développement. La présente section va tourner l'objectif vers l'anthropologie ou du moins élargir la focale de manière à lui ménager une petite place. Il faut certes se garder d'exagérer le rôle de cette modeste discipline académique dans la construction du gigantesque chantier que constitue le développement, dont les ramifications s'étendent de Washington ou Eschborn jusque dans les endroits les plus reculés de Papouasie ou du Le-

sotho. Reste que l'anthropologie a partie liée avec le monde du développement, quelles que soient les formes variables et les ambiances contrastées qui ont pu marquer cette relation.

L'œuvre des concepts

On peut distinguer différentes strates dans la présence de l'anthropologie dans le développement. Tout d'abord, les concepts mobilisés pour justifier des interventions sont souvent piochés dans le stock des théories obsolètes en sciences sociales, qui connaissent souvent post mortem une seconde vie comme infra-idéologies sous-jacentes aux politiques de développement. Trois exemples présents dans les deux cas présentés à la section précédente (ils sont récurrents bien au-delà de ces situations) illustreront le propos : il s'agit des notions de lignage, de consensus et de village.

Dans le cas du PFR, nous avons vu que la procédure d'identification des droits fonciers coutumiers produisait des inscriptions, des traces de ceux-ci sous forme de fiches d'enquête, de plans parcellaires et de listings d'ayants droit. Ces inscriptions ne prennent leur sens qu'au prix d'une mise en forme opérée par des catégories telles que celles de lignage, de village, de terroir, de coutume, de consensus, d'espace public. Or ces catégories, ou du moins la manière dont elles sont comprises et mobilisées par les acteurs du projet, sont largement le fruit de recherches anthropologiques antérieures.

Commençons par le village. Il est par certains aspects produit par des opérations foncières comme celle du PFR qui, au Bénin, s'inscrit dans un projet structuré par la notion de gestion des terroirs (cf. Le Meur 2006a & b ; Painter *et al.* 1994) et, renvoie sous une forme renouvelée, aux politiques de « villagisation » en vogue dans l'Afrique des périodes coloniales tardives et postindépendance (cf. Scott 1998, von Oppen 1999). L'exemple cambodgien du Prey Nup est plus ambigu. L'échelon villageois constitue un élément certainement pas impensé, mais à tout le moins non discuté du projet, et pourtant il est présenté comme essentiel : « L'importance de l'espace villageois » (Kibler & Perroud : 93) est soulignée dans le diagnostic rapide des polders réalisé en 1998 et l'assemblée villageoise est présentée comme « l'espace de discussion et de propositions » (*ibid.* : 94), sans plus d'explication. Le point mériterait pourtant d'être étayé, et ce de deux points de vue. Sur le plan pratique du fonctionnement de la CUP, l'existence d'un échelon local doté d'une cer-

taine consistance sociale et politique au-delà du seul découpage administratif peut aider à l'ancrage du dispositif. De fait, le choix a été fait de privilégier ce niveau avec la mise en place de responsables villageois chargés en particulier de collecter la redevance sur l'eau pour la CUP. D'un point de vue plus théorique, l'assertion de la force de l'échelon villageois va à l'encontre des thèses que l'on peut trouver dans la littérature sur « le village cambodgien », littérature qui souligne plutôt la faible consistance du village comme espace politique et lieu des solidarités « horizontales » et la prégnance des relations clientélistes « verticales » (cf. Nepote 1992, Ovesen *et al.* 1996, Ledgerwood & Vighen 2002), tout en rejoignant une « infra-idéologie » (Olivier de Sardan 1995 : 59) communautaire qui continue d'imprégner les pratiques et représentations développementistes (voir Ovesen *et al.* 1996 : 69 ; Ly Saroun & Vighen 1996).

Le stéréotype communautaire est aussi au fondement d'une représentation très répandue dans le développement de l'idée de consensus. Celle-ci traverse par exemple les différentes étapes du PFR. Il s'agit de construire un consensus passant par la reconstruction d'une demande locale, le passage obligé de l'acceptation des objectifs et de la logique de l'intervention, le moment particulier de l'enquête foncière contradictoire, puis lors de la phase de publicité sous-tendue par l'idée qu'il est possible de construire un espace public neutre où tout devrait et pourrait être dit. Le consensus est donc explicitement visé, mais sa définition reste implicite. Or elle renvoie de facto, à l'instar de la « théorie lignagère » (voir *infra*), à une vision à la fois structuro-fonctionnaliste et évolutionniste des « sociétés africaines », le consensus comme « structural or functional property of society : shared moral values creating social integration » (Murphy 1990 : 90). La perspective alternative du « social consensus as purpose or strategic accomplishment » (*ibid.*) est restreinte à l'action du projet, oubliant le point de vue des acteurs locaux sur les dimensions politiques et réflexives de la production d'un consensus. Cette « mystique du consensus » (Bailey 1965 : 2) s'enchaîne dans le discours contemporain de la participation (lui-même un avatar de formes plus anciennes ; cf. Chauveau 1994) tout en réactivant une combinaison apparemment contradictoire de structuro-fonctionnalisme et d'évolutionnisme.

La notion de lignage est aussi reprise par le PFR sans plus de précision quant à la définition du mot, ni véritable tentative d'évaluer la diversité des situations qu'il peut recouvrir

selon les régions et les groupes concernés. La position de « chef de lignage » peut varier grandement d'une zone à l'autre, entre un chef de famille élargie et détenteur de droits d'administration et une véritable autorité politique légitimée par une cérémonie l'instituant en tant que telle. Par ailleurs, les espaces fonciers sous leur « contrôle » – contrôle de nature différente mais souvent non spécifié dans les diagnostics – sont de dimensions également très différentes, de 10 à 50 hectares dans certains cas jusqu'à plusieurs centaines ailleurs. Au-delà de la diversité des situations, c'est la nature même du regroupement appelé lignage qui est en cause, ou plutôt : qui n'est pas mise en cause par le projet. La combinaison de la logique propriétaire – qui tend à transformer des autorités politiques en « chef de lignage » puis en « propriétaires coutumiers » – avec l'approche participative – qui considère le contenu effectif de cette « propriété coutumière » comme une « boîte noire » – entraîne des effets (exclusions et frustrations) qui opèrent pour l'essentiel à l'insu de l'équipe du projet. La résilience de la notion de lignage – « this stubborn half-life of lineage theory » (Kuper 1982 : 71) – est étonnante, plus de vingt ans après la publication de la critique vitriolée de Kuper des élaborations structuro-fonctionnalistes des anthropologues britanniques des années 40 (Evans-Pritchard et Fortes étaient à l'époque particulièrement visés) qui elles-mêmes ont remis à l'ordre du jour une théorie lignagère classique, remontant à Maine et Morgan, déjà très mal en point (*ibid.* : 72). La touche personnelle des Britanniques (depuis Rivers et Radcliffe-Brown) par rapport à leurs collègues nord-américains a consisté à mettre l'accent sur « the corporate role of descent groups » (*ibid.* : 77). Cette fiction a été extrêmement persuasive en anthropologie¹⁴ et aussi à l'extérieur, entre autres en raison de ce qu'elle continuait de charrier de l'évolutionnisme du 19^{ème} siècle. Or cet évolutionnisme est également constitutif de deux « récits de politique publique » – *policy narrative* (Roe 1991) – qui ont eu un rôle structurant dans la légitimation des interventions dans les domaines du développement et du foncier, à savoir respectivement la théorie de la modernisation et la théorie évolutionniste des droits de propriété (voir Kitching 1982 pour l'une, Platteau 1996 pour l'autre).

Différentes strates conceptuelles tendent ainsi à s'accumuler selon un processus de sédimentation qui transforme la nature des notions qui sous-tendent les interventions et facilite

¹⁴ Voir aussi son avatar néo-marxiste du « mode de production lignager ».

l'oubli de leur ancienneté, tout en laissant à l'observateur attentif la possibilité de repérer leurs origines. L'image de la sédimentation est toutefois insuffisante, car ces strates peuvent aussi jouer simultanément, chaque intervention tendant à activer une forme ou une autre de catégorisation et de découpage de la réalité, provoquant en retour des mouvements locaux de réinterprétation et réaménagement de ces conceptualisations des entités sociales¹⁵.

Le développement comme constructivisme produit simultanément un monde et un savoir sur ce monde, selon une logique qui ressemble fort à la logique coloniale que Peter Pels (1996) qualifie de « pidginisation » dans une étude des interactions entre les langages du gouvernement indirect et de la politique locale dans les monts Uluguru de l'est du Tanganyika des années 1920/30¹⁶. Il montre que l'ethnographie administrative mise en œuvre par les fonctionnaires coloniaux et leurs intermédiaires locaux n'est pas simple dévoilement d'un monde à gérer mais collaboration créative entre administrateurs et leaders locaux lors de leurs interactions, mais dont les effets sur les deux mondes dépassent ces seuls moments (*ibid* : 749-753 ; voir aussi Hannerz 1987)¹⁷. L'idée d'une collaboration créative n'est pas synonyme d'accord et de transparence, et la rencontre entre administrateurs coloniaux et leaders locaux se construit pour une large part autour de malentendus productifs, d'une appropriation sélective des éléments qu'ils apportent et donc aussi d'un voile mis sur d'autres aspects – acteurs et processus – qui vont rester en dehors de la rencontre. L'interface est, ici comme ailleurs (on l'a vu dans les exemples des sections précédentes), faite de liens et de discontinuités, de logiques à la fois « enchevêtrées » (Olivier de Sardan 2001) et segmentées. Comme l'écrit Hannah Arendt, « partout où des hommes

¹⁵ Voir Sivaramakrishnan (2000 : 448) : « Governmental procedures that nominate one form of community as relevant to the government's vision of development promptly move villagers and political representatives to reveal the existence of numerous other forms of community. The denial of other forms of community, implicit in the imposition of one form, threatens certain interests and identities. These are then asserted in the ensuing contest to give shape to public order institutions ».

¹⁶ La question de « l'ethnographie administrative » que traite Pels dans ce même texte renvoie à un débat sur la connaissance ou l'ignorance des administrateurs quant à leurs circonscriptions et sur les rapports complexes entre savoir ethnographique, représentations et pratique administrative à l'époque de la colonisation (voir Spittler 1981, Pels 1997, Lentz 2006 : 72 *et al.*). On repère de nombreux échos de ce débat dans l'univers du développement (voir par exemple Hobart 1993).

¹⁷ On peut voir dans l'extraordinaire succès de la loi de 1901 sur les associations à but non lucratif dans l'Afrique postcoloniale un exemple abouti de pidginisation touchant non seulement les organisations paysannes mais aussi une vaste gamme d'associations culturelles mais aussi religieuses.

se rassemblent, que ce soit dans la sphère privée ou sociale ou politico-publique, un espace se crée qui les rassemble et simultanément les sépare » (1995 : 59).

Les discontinuités ont une dimension cognitive dont la mise en forme passe par la mobilisation de concepts comme ceux que nous avons brièvement abordés ci-dessus. Pour dire les choses autrement, connaissance et ignorance sont les deux faces d'un même phénomène et la discussion sur la validité des notions employées dans des interventions – lignage, village, consensus, communauté, participation... – ne vise pas la question de leur vérité, par exemple sur la base d'une opposition entre concepts scientifiques et notions relevant de la pratique administrative ou développementiste, simplification trop souvent à l'œuvre dans les approches populistes du développement (Hobart 1993 par exemple). Il s'agit plutôt de décrire comment des mots et des idées aux trajectoires complexes en viennent à endosser un rôle actif dans la construction des situations de développement. Ces mots et ces idées sont inséparablement opérateurs de visibilisation et d'invisibilisation d'acteurs, de groupements, d'intérêts, de savoirs, de processus (Le Meur 2007a : 293-4). Considérés dans une durée plus longue, ils participent des formes de l'institutionnalisation analysées par Mary Douglas dans leurs dimensions inséparablement normatives et cognitives : « Institutions remember and forget » (1987 : 69).

La part de l'anthropologue

Les notions agissant comme des opérateurs de sens et des médiateurs créateurs d'alliances entre acteurs du développement ne sont pas toutes issues de l'anthropologie. Il en va ainsi de la participation ; voir Mosse 2003, Le Meur 2006a). La création de « fictions persuasives » (Strathern 1987) n'est bien sûr pas l'apanage des anthropologues et les acteurs du développement élaborent tous des procédés rhétoriques pour persuader, convaincre, enrôler des alliés potentiels. Le travail rhétorique dépasse le seul travail sur les mots (Knape 2000) pour englober des mises en scène – et des « investissements de forme » (Thévenot 2006 : 75) – plus complexes faisant intervenir des artefacts variés et mobilisant une audience (souvent sur le mode du malentendu), comme nous l'avons vu dans le cas burkinabé décrit par Pierre-Jo Laurent.

La part de l'anthropologie et des anthropologues doit être évaluée à sa juste place, en évitant de tomber dans la stigmatisation – l'anthropologue comme suppôt de la machine dé-

veloppementiste et de l'hégémonie occidentale après avoir été celui du colonialisme – tout autant que dans l'angélisme (ou le cynisme) positiviste.

Le cas du PFR est ici encore significatif car il condense en une intervention une série de positions de l'anthropologie relativement au champ du développement. Le point d'entrée le plus évident est le recours à l'expertise de deux anthropologues, l'un béninois, l'autre français, dans le cadre d'une évaluation des opérations menées sur le terrain (cf. Edja *et al.* 2003). La demande était celle, classique, d'une expertise mobilisant une compétence spécifique, et en particulier une connaissance antérieure des terrains de l'enquête. C'est cette condition qui permet de générer des données et des analyses à peu près valides dans le cadre d'une mission de courte durée. C'est du moins le pari qui fut fait. Notre rôle ne s'est toutefois pas borné à dévoiler un certain nombre de réalités aux opérateurs et gestionnaires de l'intervention. Au dévoilement s'est ajouté un travail d'accompagnement, de mise en débat des analyses proposées passant par des différends et un jeu d'alliance changeant. Il était en particulier frappant de voir à quel point les points d'entente avec les opérateurs de terrain se trouvaient facilement, sur la base d'un référent empirique largement partagé, alors que la direction du projet, engagée dans une entreprise de légitimation à usage externe adoptait une position nettement défensive. Troisième élément, dans le cadre de ce travail combiné de dévoilement et d'accompagnement, nous avons continûment dû batailler avec des concepts issus de strates anthropologiques antérieures, évoquées plus haut, qui ont forgé les catégories auxquelles l'intervention recourt « spontanément ». Le lignage structuro-fonctionnaliste n'a bien sûr pas circulé directement d'Evans-Pritchard aux concepteurs du PFR (AFD puis cellule de coordination béninoise) et il faudrait refaire le trajet de ces notions pour entre autres identifier les configurations qui ont rendu ces transferts pensables et possibles (entre autres le rôle de certains « intellectuels organiques » du développement qui ont pu jouer le rôle de courtiers culturels). Toutefois, à l'instar du village, du consensus, de terroir (l'origine de ce dernier se situant plutôt du côté de la géographie ruraliste), de la coutume (voir Assier-Andrieu 2001), le lignage est un acteur du PFR, quelle que soit l'écart pouvant exister entre le sens de cette catégorie et la forme des regroupements sociaux qu'elle qualifie. J'ai aussi mentionné plus haut le poids de la théorie évolutionniste des droits de propriété dans les (pré-)conceptions qui informent l'opération du PFR. Il s'agissait là pour l'anthropologue engagé dans l'appui à une politi-

que publique de mettre en avant une autre dimension de sa discipline, à savoir ses fondements empiriques et non plus son appareillage conceptuel. L'ambiguïté du rôle de l'anthropologue apparaissait lorsque la demande allait au-delà d'une expertise renvoyant directement à sa compétence professionnelle préexistante et à sa connaissance du terrain. Contribuer à l'amélioration d'un manuel de procédure d'enquêtes foncières restait dans nos cordes, surtout dans la mesure où cette tâche s'inscrivait dans la continuité d'une collaboration qui avait permis la construction progressive d'un climat de confiance et de reconnaissance mutuelle avec les ONG opératrices. Participer aux lectures de l'avant-projet de loi foncière rurale risquait fort, en revanche, de déborder du domaine de compétence de l'expertise anthropologique. Garde-fou nécessaire (et incontournable), l'écriture et la promulgation d'une loi passent par différentes arènes, pour partie inaccessibles aux experts extérieurs et constituent des processus politiques traversés d'enjeux nationaux qui dépassent (heureusement, d'un certain point de vue) les agences de développement.

Il est clair que la reconnaissance de la légitimité du développement comme objet d'étude anthropologique ne dit rien des usages possibles du savoir produit et des implications possibles des anthropologues dans le développement. Or l'influence du développement comme contexte ethnographique s'exerce également à travers le positionnement de l'anthropologue (et de l'anthropologie). Il peut être extérieur, autonome ou au contraire intégré, impliqué, et ce selon des modalités très diverses qui vont du salariat au refus de tout lien en passant par différentes formes de prestations de service et d'engagement personnel. Les savoirs produits ne sont bien sûr pas indépendants de ces variations. Ils sont indexés aux fonctions assignées à l'anthropologie – dévoilement, accompagnement, traduction, expertise – et à l'anthropologue, expert, courtier culturel, facilitateur...

Entre l'observateur critique totalement extérieur et l'*insider* pris dans les rets de l'encliquage, l'anthropologue peut occuper un continuum de positions plus ou moins négociables dans la pratique, qui correspondent très exactement à la tension inhérente au travail ethnographique, entre distance et intégration – entre observation participante et participation observante¹⁸. Malgré tout, on observe des difficultés inhérentes à la situation

¹⁸ Les trajectoires des anthropologues les amènent de plus en plus à occuper des positions différentes par rapport au « savoir » et à « l'action » et les formes de « dédoublement statutaire » doivent être envisagées dans la du-

de recherche orientée. La différence entre anthropologie fondamentale et anthropologie appliquée existe, mais il ne faut pas la naturaliser a priori. Il est plus productif de penser les deux dans un cadre épistémologique commun et d'évaluer les gains méthodologiques et théoriques permis par cette posture inclusive. Mais la nature du rôle de l'anthropologue et de l'anthropologie dans le développement ne tient pas au seul positionnement de la discipline dans ce champ. Elle dépend des autres forces en présence. L'inclusion des études appliquées dans le champ anthropologique général contribue au débat sur la réflexivité, en l'ouvrant vers une dimension plus intersubjective, dans un contexte où l'anthropologue n'est pas le seul acteur engagé dans la production de savoirs relatifs au développement. Il côtoie des experts d'autres disciplines, des agents de développement, des militants associatifs ou indigénistes, des courtiers politico-culturels et des représentants coutumiers qui, selon les cas, contestent ou utilisent son autorité¹⁹. Cette situation de concurrence dans la production des savoirs et d'élargissement de l'audience génère un mécanisme de démultiplication de la réflexivité inhérente au travail anthropologique (et à l'action humaine, elle n'est pas le privilège de l'anthropologue)²⁰ et permet un renouvellement du dialogue, par exemple dans le domaine des savoirs locaux (Sillitoe 1998, Pottier *et al.* 2003). On peut discerner un déplacement de l'équilibre entre fonction de dévoilement et fonction d'accompagnement en direction de la seconde, en ajoutant toutefois que, du fait de la

rée. La lecture de la production actuelle en anthropologie du développement (voir par exemple Berche 1998, Mosse 2005, Mosse & Lewis 2006) donne à penser que certains des textes les plus riches empiriquement et pertinents du point de vue de l'interprétation ont été le fait d'anthropologues « hybrides », ayant vécu une situation de dédoublement statutaire sur une période assez longue pour que l'imprégnation dans la culture développementaliste soit réelle, sans pour autant perdre un ancrage académique aidant à la nécessaire distanciation (qui n'est pas affaire de simple réflexivité mais bien de possibilité matérielle et institutionnelle de prendre du champ). Il ne s'agit pas d'un point de vue naïf ou régressif – il faudrait faire du développement pour le comprendre, ou être prêtre pour entreprendre une sociologie de la religion – mais d'une prise en compte des contraintes propres de l'observation participante dans le contexte du développement (les formes spécifiques du détour par le « dedans » du développement ; voir par exemple Atlani-Duault (2005) pour une excellente ethnographie, à la fois multi-site et de facture classique, de l'univers du développement.

¹⁹ On pense ici au conflit colonial de légitimité à représenter les populations colonisées, les anthropologues se targuant de mieux les connaître que leurs leaders politiques toujours suspects d'acculturation, et ceux-ci renvoyant les premiers à leur position d'auxiliaires de la colonisation.

²⁰ « Il existe une réciprocité d'interprétation, une 'double herméneutique', entre les scientifiques des sciences sociales et les sujets qui font partie de leur objet d'étude. [...] Aucune ligne de démarcation claire ne sépare les acteurs 'ordinaires' des spécialistes lorsqu'il s'agit de réflexion sociologique documentée » (Giddens 1987 : 43). La notion de double herméneutique, qui exprime bien le tournant réflexif des sciences sociales des années 1980, est utile dans la discussion des applications de l'anthropologie, considérant que la recherche fondamentale constitue l'un de ces applications possibles (cf. Le Meur 2007). Concernant le postulat sur lequel se base cette conception, à savoir l'hypothèse de la compétence des acteurs, il faut, là comme ailleurs, faire attention de ne pas glisser d'une posture méthodologique vers un a priori idéologique (Olivier de Sardan 1990).

pluri-vocalité croissante du développement, dévoilement et accompagnement tendent nécessairement à s'inscrire dans des logiques de réciprocité et de concurrence qui remettent en cause les grands partages à la base des monopoles, de plus en plus contestés, du savoir et de la représentation (cf. Callon *et al.* 2001).

IV. CONCLUSION : COMPOSITION ET REPRODUCTION DU DEVELOPPEMENT

Le champ du développement se construit et se reproduit, entre autres, à travers une série de distinctions telles que celle entre recherche et action, qui trouve avec le binôme recherche fondamentale/recherche appliquée son homologue dans le champ scientifique. Deux autres distinctions sont structurantes dans le monde du développement : celles que l'on établit entre le technique et le social (et le culturel) et celle qui sépare l'économique du social. Celle-ci est à la base des débats sur la lutte contre la pauvreté alors que celle-là fonde la prééminence historique de l'ingénieur dans les dispositifs du développement, jusque dans sa variante de « l'ingénierie sociale ». L'expression de ces distinctions se nourrit d'états antérieurs de la structuration et des répertoires disciplinaires des sciences sociales. Elles exercent aussi des effets en termes d'assignation de rôles et donc d'attentes et d'ajustement des comportements. La tendance à hypostasier le culturel (face à l'économique et/ou au technique), qui s'exprime dans la rhétorique des « obstacles socio-culturels » et autres « freins au développement », reconduit par exemple l'anthropologue dans son rôle de spécialiste de la culture. Cette assignation peut jouer sur la demande, qui se réduit à des questionnements très stéréotypés et réducteurs (cf. Donnan et McFarlane 1997 pour une expérience irlandaise en demi-teinte), sur les attentes qui ne peuvent qu'être déçues, ou sur la réponse à la demande, qui s'adapte à ces attentes ou anticipe par un refus a priori de tout engagement dans le développement les risques de malentendu. L'effet des catégorisations sur l'attribution des rôles dépasse les clivages entre catégories d'experts pour toucher au grand partage entre développeurs et développés auxquels s'applique traditionnellement l'expression, située quelque part entre les registres du marketing et du militarisme, de « population-cibles ». Les effets pratiques de ces catégorisations binaires ne sont bien sûr pas mécaniques. On peut par exemple avancer que la parti-

cipation constitue un facteur de reproduction de la distinction développeur/développé – on ne parle jamais de la « participation des développeurs » – dont l’efficacité réside dans la polysémie et la marge d’interprétation qu’elle offre.

Le partage développeur/développé est lui-même double, puisqu’il renvoie au fond à deux grandes séparations, situées respectivement sur les axes du savoir et du pouvoir. Ces deux formes de délégation aux spécialistes de la connaissance et aux spécialistes de la décision, tendent à se brouiller dans la catégorie très floue de l’expertise qui tend à faire d’un choix politique l’expression d’une nécessité à la fois cognitive et morale²¹. « Pensée initialement comme une source de repères normatifs internes, puis externes, l’expertise s’est trouvée de plus en plus engagée dans l’aide à la décision publique. Cette dynamique est particulièrement sensible dans les liens existant entre expertise et administration publique » (Lascoumes 2002 : 370). De ce point de vue, le développement ne se construit pas uniquement via des distinctions permettant de distribuer les acteurs et les catégories mais aussi par agrégation « spontanée » ou par confusion de registres distincts, ceux de la science, de la justice et de la politique.

La construction du développement mobilise des matériaux divers, théories, concepts, régimes d’énonciation et régimes d’engagement, et aussi, cela a été souvent signalé, une manière spécifique d’organiser la mémoire et l’oubli, en particulier via la redécouverte régulière de « roues discursives » comme la participation ou la gestion communautaire. En même temps, il faut se garder de la tentation de réduire le développement à un régime discursif. La reproduction du champ du développement n’est pas simple réitération d’un discours hégémonique, elle passe par des controverses, des traductions et des médiations complexes permettant parfois aux acteurs de remettre en cause certains grands partages et de déplacer certaines lignes. « Parce qu’elles mettent en forme un triple inventaire, celui des acteurs, des problèmes et des solutions, les controverses constituent un très efficace dispositif d’exploration des états du monde possibles lorsque, du fait des incertitudes,

²¹ Voir Callon *et al.* (2001 : 153 *et sq.*) sur le double partage du savoir et de la délégation politique, Roqueplo (1997) sur l’expertise comme engagement, et aussi Bruno Latour (2002 : 252) qui met l’accent sur la confusion du droit et de la science dans le discours de l’expertise : « C’est en inventant la figure de l’expert que l’on a pu mélanger deux fonctions aussi contraires [que le droit et la science] en exigeant des scientifiques, détournés de leurs missions, qu’ils prennent la pose de juges de dernière instance, en colorant leurs propos par l’indiscutable autorité de la chose jugée ».

ceux-ci ne sont pas connus. Elles favorisent l'enrichissement et la transformation des projets et des enjeux initiaux, permettant simultanément la reformulation des problèmes, la mise en discussion des options techniques et, plus largement, la redéfinition des objectifs poursuivis » (Callon et al. 2001 : 55)²².

La composition du développement est bien celle-là, qui met en même temps en jeu les « problème/solutions » et les regroupements d'acteurs qui se font et se défont en relation avec les transformations de ces enjeux. L'anthropologie, dans ses applications multiples – l'anthropologie fondamentale du développement constituant l'un de celles-ci – participe de cette construction avec ses moyens propres, ethnographiques, entre imprégnation culturelle et distance critique, et épistémologiques, faits d'historicité et de réflexivité de l'action humaine.

Bibliographie

Arendt, Hannah 1995. *Qu'est-ce que la politique ?* Paris : Seuil.

Assier-Andrieu, Louis 2001. « Penser le temps culturel du droit. Le destin anthropologique du concept de coutume ». *L'Homme* 160 : 67-90.

Atlani-Duault, Laetitia 2005. *Au bonheur des autres. Anthropologie de l'aide humanitaire*. Nanterre: Société d'ethnologie.

Bailey, F.G. 1965. « Decisions by Consensus in Councils and Committees, with Special Reference to Village and Local Government in India ». In : Banton, Michael (ed.) *Political Systems and the Distribution of Power*, London, Tavistock : 1-20.

Bako-Arifari, N. & P.-Y. Le Meur 2001. « Une anthropologie sociale des dispositifs du développement ». In : Baré, J.-F. (dir.) *L'évaluation des politiques de développement. Approches pluridisciplinaires*, Paris, L'Harmattan : 121-173.

Baré, Jean-François à paraître. « De l'anthropologie au développement et retour ». *Revue Tiers-Monde*.

²² « Toute controverse est le déploiement dans ces deux dimensions [de l'artefact au fait accepté et d'un énoncé à un autre énoncé] des transformations ou des traductions qu'il faut faire subir à la fois au collectif des collègues et aux énoncés » (Latour 1995 : 145).

- Bicker, A., Sillitoe, P. & J. Pottier (eds.) 2004. *Development and Local Knowledge. New approaches to issues in natural resources management, conservation and agriculture*. London : Routledge.
- Bierschenk, Thomas 1988. « Development Projects as Arenas of Negotiation for Strategic Groups. A Case Study from Benin ». *Sociologia Ruralis* XXVIII (2-3): 146-160.
- Bierschenk, Thomas 2008. *Anthropology and Development. An historicizing and localizing approach*. Arbeitspapier 87, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Mayence : Université Gutenberg.
- Bierschenk T., J.-P. Chauveau & J.-P. Olivier de Sardan (dir) 2000. *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris : APAD-Karthala.
- Blundo, Giorgio 1995. « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais ». *Cahiers d'études africaines* 137, XXXV-1: 73-99.
- Blundo, Giorgio 2000. « Elus locaux et courtiers en développement au Sénégal. Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance ». In : Bierschenk T., J.-P. Chauveau & J.-P. Olivier de Sardan (dir) *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris: APAD-Karthala : 71-100.
- Brun, Jean-Marie & Jean-Philippe Fontenelle 2006. *Retour sur un pari. Acquis et enjeux du projet de réhabilitation des polders de Prey Nup, au Cambodge*. Paris : GRET.
- Callon, Michel 1986. « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». *L'Année sociologique* 36 : 169-208.
- Callon, Michel 1991. « Réseaux technico-économiques et irréversibilités ». In : Boyer, R., Chavance, B. & O. Godard (dir.) *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Editions de l'EHESS : 195-230.
- Callon, Michel & John Law 1982. « On Interests and their Transformation : Enrolment and Counter-Enrolment ». *Social Studies of Science* 12 (4) : 615-625.
- Callon, M., Lascoumes, P. & Y. Barthe 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil.
- Chauveau, Jean-Pierre 1994. « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement ». In : Jacob, J.-P. & P. La-

- vigne Delville (dir.) *Les associations paysannes en Afrique: organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED : 25-60.
- Chauveau, Jean-Pierre 2003. « Plans fonciers ruraux : conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits ». In : Lavigne Delville, Philippe, Ouédraogo, Hubert, Toulmin, Camilla & Pierre-Yves Le Meur (dir.) *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, IIED-GRET-GRAAF : 35-48.
- Chauveau, J.-P., Jacob, J.-P. & P.-Y. Le Meur (eds.) 2004. *Gouverner les hommes et les ressources : dynamiques de la frontière interne*. Cahier thématique Autrepart 30, Paris : Armand Colin.
- Cooper, Frederick 1997. « Modernizing Bureaucrats, Backward Africans, and the Development Concept ». In : Cooper, F. & R. Packard (eds.) *International Development and the Social Sciences. Essays on the History and Politics of Knowledge*, Berkeley, University of California Press : 64-92.
- De Certeau, Michel 1990. *L'invention du quotidien*. Vol. 1 *Arts de faire*. Paris : Gallimard.
- Donnan, H. & G. McFarlane, 1997, « Anthropology and Policy Research. A View from Northern Ireland ». In : C. Shore & S. Wright (eds.) *Anthropology of Policy. Critical Perspectives on Governance and Power*. Londres, Routledge : 261-80.
- Edja, Honorat & Pierre-Yves Le Meur à paraître. « Connaissance et reconnaissance des droits. L'expérience du Plan Foncier Rural au Bénin ». In : J.-P. Colin, P.-Y. Le Meur et E. Léonard (éds.), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris : Karthala.
- Giddens, Anthony 1987. *La constitution de la société*. Paris : PUF (édition anglaise 1984).
- Greimas, A.J. & J. Courtès 1993. *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Paris : Hachette.
- Hannerz, Ulf 1987. « The World in Creolization ». *Africa* 57 : 546-559.
- Hermitte, Marie-Angèle 1998. « Le droit est un autre monde ». *Enquête* 7 : 17-37.
- Jacob, Jean-Pierre (dir.) 2000. *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*. Paris-Genève : PUF-IUED.
- Kibler, Jean-François & Catherine Perroud 2003. *Vers une cogestion des infrastructures hydro-agricoles. Construction associative et réhabilitation de polders : l'expérience du projet Prey Nup au Cambodge*. Paris : Editions du GRET.

- Kitching, Gavin 1982. *Development and Underdevelopment in Historical Perspective*. London : Methuen.
- Knape, Joachim 2000. *Was ist Rhetorik?* Stuttgart : Philipp Reclam jun.
- Kuper, Adam 1982. « Lineage theory: a critical retrospect ». *Annual Review of Anthropology* 11 : 71-95.
- Lascombes, Pierre 2002. « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix ». *Revue française d'administration publique* 103 (3) : 369-377.
- Latour, Bruno 1995 (2nd éd.). *La science en action*. Paris : La Découverte.
- Latour, Bruno 2001 (1^{ère} édition 1984). *Pasteur: guerre et paix des microbes* suivi de *Ir-réductions*. Paris : La Découverte.
- Latour, Bruno 2002a. « Et si on parlait un peu politique ? ». *Politix* 15 (58) : 143-165.
- Latour, Bruno 2002b. *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'Etat*. Paris : La Découverte.
- Latour, Bruno 2003. « The Promises of Constructivism ». In : Ihde, D. & E. Selinger (dir) *Chasing Technoscience : Matrix for Materiality*, Bloomington, Indiana University Press: 27-46.
- Latour, Bruno 2006. *Changer la société, refaire de la sociologie*. Paris : La Découverte.
- Laurent, Pierre-Joseph 1993. « Un 'mâle' nécessaire pour le programme de la fédération Wend-Yam ». *Bulletin de l'APAD* 6 : 19-24.
- Laurent, Pierre-Joseph 1998. *Une association de développement en pays mossi. Le don comme ruse*. Paris : Karthala.
- Laurent, Pierre-Joseph 2000. « Le 'big man' local ou la 'gestion coup d'Etat' de l'espace public ». *Politique Africaine* 80 : 169-181.
- Lavigne Delville, Philippe 2007a. *Prendre au sérieux les pratiques des développeurs : une étape nécessaire de l'analyse critique de l'intervention des ONG ? Coopérer Aujourd'hui* 53, Paris : GRET.
- Lavigne Delville, Philippe 2007b. *Pour une anthropologie de la production des politiques publiques. Une première lecture de la réforme foncière rurale au Bénin*. Colloque International de l'APAD « Développement, libéralisme et modernité : trajectoires d'une

- anthropologie du changement social », Tervuren & Louvain-la-Neuve, 13-15 décembre 2007.
- Ledgerwood, Judy & John Vijghen 2002. « Decision-Making in Rural Khmer Villages ». In : Ledgerwood, Judith (ed.) *Cambodia Emerges from the Past : Eight Essays*, DeKalb, Northern Illinois University, Center for Southeast Asian Studies : 109-150.
- Le Meur, P.-Y. 2000. « Courtage en développement et champ du pouvoir local au Sud-Bénin ». In : Bierschenk T., J.-P. Chauveau & J.-P. Olivier de Sardan (dir) *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris: APAD-Karthala : 191-217.
- Le Meur, P.-Y. 2006a. « Governing Land, Translating Rights : The Rural Land Plan in Benin ». In : Lewis, D. & D. Mosse (eds.) *Development Brokers & Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomfield : Kumarian Press : 75-99.
- Le Meur, P.-Y. 2006b. « State-Making and the Politics of the Frontier in Central Benin ». *Development & Change* 37 (4): 871-900.
- Le Meur, P.-Y. 2007a. « Communautés imaginées et politique des ressources naturelles ». In : Méral, P., Castellagnet, C. & R. Lapeyre (dir.) *La gestion concertée des ressources naturelles à l'épreuve du temps*, Paris, Karthala : 289-301.
- Le Meur, P.-Y. 2007b. « Anthropologie et développement : une relation à plaisanterie ? ». In : Bierschenk, T., Blundo, G., Jaffré, Y. & M. Tidjani Alou (dir.) *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, Karthala : 151-174.
- Le Meur, P.-Y., Bayart, J.-F. & R. Bertrand 2006. *La politique de l'apolitisme. De la mise en œuvre d'un projet à l'élaboration d'une politique sectorielle : processus de construction d'institutions de gestion agricole de l'eau au Cambodge*. Paris : GRET-FASOPO-AFD.
- Lentz, Carola 2006. *Ethnicity and the Making of History in Northern Ghana*. International African Library 33, Edinburgh : Edinburgh University Press
- Long, Norman (ed.) 1989. *Encounters at the Interface. A Perspective in Social Discontinuities in Rural Development*. Wageningen Studies in Sociology 27, Wageningen : Agricultural University.

- Ly Sareoun & John Vijghen 1996. *Customs of Patronage and Community Development in a Cambodian Village*. Phnom Penh : Cambodian Researchers for Development.
- Mbembé, Achille 2000. *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : Karthala.
- Miller, Peter & Nikolas Rose 1990. « Governing Economic Life ». *Economy and Society* 19 (1) : 1-31.
- Mosse, David 2005. *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*. London : Pluto Press.
- Mosse, David & David Lewis 2006. « Theoretical Approaches to Brokerage and Translation in Development ». In : Lewis, D. & D. Mosse (eds.) *Development Brokers & Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomfield : Kumarian Press : 1-26.
- Murphy, W. 1990. « Creating the Appearance of Consensus in Mende Political Discourse ». *American Anthropologist* 92 : 24-41.
- Népote, Jacques 1992. *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain*. Genève : Editions Olizane.
- Nuijten, Monique 2003. *Power, Community and the State. Political Anthropology of Organisation in Mexico*. London : Pluto Press.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1990. « Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance ». *Cahiers d'études africaines* XXX (4) : 475-492.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1995. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris : APAD-Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P. 2001. « Les trois approches en anthropologie du développement ». *Revue Tiers Monde* XLII, 168 : 729-754.
- Oppen, Achim von 1999. « Die Territorialisierung des Dorfes (Nordwest-Zambia, seit ca. 1945) ». In : Kössler, Reinhart, Neubert, Dieter & Achim von Oppen (eds.) *Gemeinschaften in einer entgrenzten Welt*, Berlin, Das Arabische Buch : 35-54.
- Ovesen, Jan, Trankell, Ing-Britt & Joakim Öjendal 1996. *When Every Household is an Island. Social Organisation and Power Structures in Rural Cambodia*. Uppsala Research Reports in Cultural Anthropology No 15, Uppsala : Uppsala University.

- Painter, T, J. Sumberg & T. Price 1994. « Your Terroir is my 'Action Space': Implications of Differentiation, Mobility and Diversification for the Approche Terroir in Sahelian West Africa ». *Africa* 64 (4) : 447-464.
- Pels, Peter 1996. « The Pidginization of Luguru Politics: Administrative Ethnography and the Paradoxes of Indirect Rule ». *American Ethnologist* 23 (4) : 738-761.
- Pels, Peter 1997. « The Anthropology of Colonialism: Culture, History, and the Emergence of Western Governmentality ». *Annual Review of Anthropology* 26 : 163-183.
- Platteau, J.-P. 1996. « The Evolutionary Theory of Land Rights as Applied to Sub-Saharan Africa: A Critical Assessment ». *Development and Change* 27 (1) : 29-86.
- Pottier, J., Bicker, A. & P. Sillitoe (eds.) 2003. *Negotiating Local Knowledge. Power and Identity in Development*. London : Pluto Press.
- Roqueplo, Philippe 1997. *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris : INRA.
- Rottenburg, Richard 2002. *Weit hergeholte Fakten. Ein Parabel der Entwicklungshilfe*. Stuttgart : Lucius & Lucius.
- Scott, James 1998. *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. New Haven & London: Yale University Press.
- Sillitoe, Paul 1998. « The Development of Indigenous Knowledge. A New Applied Anthropology ». *Current Anthropology* 39 (2): 223-252.
- Sodeik, Eva 2000. « Interfaces sans courtiers ? Conditions d'émergence du courtage et conséquences de son absence ». In : Bierschenk T., J.-P. Chauveau & J.-P. Olivier de Sardan (dir) *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris: APAD-Karthala : 259-278.
- Spittler, G. 1981. *Verwaltung in einem afrikanischen Bauernstaat. Das koloniale Französisch-Westafrika 1919-1939*. Wiesbaden : Franz Steiner Verlag.
- Starr, J. & M. Goodale 2002. « Legal Ethnography : New Dialogues, Enduring Methods ». In : Starr, J. & M. Goodale (eds.) *Practicing Ethnography in Law*, Houndmills, Palgrave MacMillan : 1-10.
- Strathern, Marilyn 1987. « Out of Context: The Persuasive Fictions of Anthropology [and Comments and Reply] ». *Current Anthropology* 28 (3) : 251-281.
- Strathern, Marilyn 1996. « Cutting the Network ». *Journal of the Royal Anthropological Institute* (N.S.) 2 : 517-535.

- Strathern, Marilyn 1999. *Property, Substance & Effect. Anthropological Essays on Persons and Things*. London : The Athlone Press.
- Thévenot, Laurent 2006. *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*. Paris : La Découverte.
- Tidjani Alou, Mahaman 2000. « Courtiers malgré eux. Trajectoires de reconversion dans l'association Timidria au Niger ». In : Bierschenk T., J.-P. Chauveau & J.-P. Olivier de Sardan (dir) *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris: APAD-Karthala : 279-304.